

Décision

Générale

colonial

Décision n° 374/SG/AI portant désignation de la commission chargée d'établir la liste pour les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Djibouti .

n° 374/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 mars 1968

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro
25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

La Commission prévue à l'article 6 du décret susvisé, chargée d'établir la liste électorale pour les élections des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie, est composée comme suit : M. Rouvin, Secrétaire général du Gouvernement, président ; MM. Martin, Hongas, Mohamed Djama Arrale, membres.